

Délégation départementale du Loiret

Service émetteur :
Pôle santé publique et environnementale

Affaire suivie par : Livia BARAN
Courriel : livia.baran@ars.sante.fr

Téléphone : 02.38.77.31.32

Chrono : 25012018153656_81362915

Date : **23 FEV. 2018**

Objet : AEU_45_2018_26_LION EN BEAUCE Ferme Eolienne

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement Centre - Val de Loire
Service environnement industriels et risques
Département Impacts santé stratégie de l'inspection
5 avenue Buffon - BP 6407
45064 ORLEANS CEDEX 2

A l'attention de Pascal GALLON

Par envoi visé en référence, vous avez sollicité ma contribution au titre de l'examen de recevabilité et de la rédaction de l'avis de l'autorité environnementale concernant le dossier visé en objet. Le dossier a été déposé sur la plateforme ANAE le 23 janvier 2017.

Ce projet concerne la création d'un parc éolien qui s'étend sur les communes de Lion-en-Beauce, Oison et Tivernon. Le porteur du projet est la société ABOWIND.

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

1. Impacts potentiels sur les ressources en eau d'alimentation humaine et les eaux de loisirs

Le site se situe en dehors de tout périmètre de protection rapprochée de captage d'eau destinée à la consommation humaine du Loiret.

2. Impact acoustique

A. Mesures et analyse

Une campagne de mesures de bruit a été réalisée entre le 27 janvier et le 17 février 2017 sur 6 points de mesures autour du projet pour connaître le niveau sonore initial et évaluer l'impact du projet éolien.

Les points de mesures ont été choisis en fonction de la proximité des habitations et de la typologie du site et de la végétation.

Le porteur du projet a défini trois variantes d'implantation des éoliennes. Un scénario final d'implantation du parc éolien a été retenu, composé de trois éoliennes. Au vu de ce scénario, deux autres points de mesures ont été rajoutés.

L'impact sonore du projet a été modélisé à l'aide du logiciel SoundPLAN®7.4.

Impacts des effets cumulés

Cinq parcs éoliens situés à proximité du projet sont existants et en exploitation dans un rayon de 3,5 km, les deux plus proches étant situés à 2 km. Ils étaient en fonctionnement pendant la période de mesure de l'état sonore initial sauf pour le parc éolien de Boin qui n'était pas construit pendant la période de mesures. Le bruit résiduel correspond au bruit mesuré avec les autres parcs en fonctionnement (et une modélisation des émergences attendues pour le parc éolien de Boin).

Ces parcs éoliens ont été intégrés dans le calcul de l'impact sonore. Les résultats mettent en avant l'absence de contribution sonore de ces parcs à proximité du voisinage

B. Résultats

L'étude d'impact acoustique met en avant des émergences non-conformes au voisinage, en période intermédiaire (soirée) et diurne, pour certains points et pour des vitesses de vent supérieures ou égales à 6m/s.

Pour respecter les émergences réglementaires, un plan de bridage est proposé notamment en réduisant le fonctionnement des éoliennes quelque-soit la vitesse et l'orientation des vents en périodes intermédiaire et nocturne.

En conclusion, les éléments décrits dans le présent dossier m'amènent à soulever les points suivants :

- La distance du projet éolien par rapport aux habitations les plus proches mériterait d'être indiquée explicitement dans la note de présentation afin que le dossier gagne en clarté. Elle respecte dans tous les cas la distance de 500 mètres définie par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010.
- S'agissant d'une modélisation estimant les niveaux de bruit en réception, je souhaite que le pétitionnaire mette en œuvre un contrôle sonométrique dans l'année suivant la mise en œuvre, lorsque le site sera en exploitation, afin de vérifier les résultats modélisés et l'efficacité du plan de bridage.

En conclusion, je suis favorable au projet présenté sous réserve de la prise en compte des remarques exprimées ci-dessous.

Pour la déléguée départementale du
Loiret,
La responsable du pôle SPE,



Annaïg HELLEU

Destinataire en copie :
DREAL UT 45